

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROSSIGNOL.

Date de convocation : 23 janvier 2014 de membres : en exercice : 15 présents : 11 pouvoir : 1
--

Présents : Alain ROSSIGNOL, Joël GADBIN, Rémy COUSIN, Elisabeth CHEVREUL, Claudine FARIBEAULT, Edith PICHOT, Franck BALIDAS, Magaly LORET, Chantal BROCHARD, Malika PESLIER, Gisèle CLAUDE

Absents : Frédéric CHUDEAU, Thierry OGER, Sylvie NEVEU

Excusés : Daniel BELLANGER a donné pouvoir à Rémy COUSIN

Secrétaire de Séance : Elisabeth CHEVREUL

Le compte rendu du conseil du 20 novembre 2013 est lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Maire présente le compte administratif 2013 aux conseillers municipaux. Il doit être vérifié avec le compte de gestion du Trésorier avant d'être soumis au Vote, prévu au prochain conseil.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	717 906,83 €
recettes	803 788,56 €
Excédent clôture	85 881,73 €
Excédent antérieur	12 998,51 €
Résultat cumulé	98 880,24 €

Le solde positif permet d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et proposer un versement de 85 000 € au lieu de 50 000 € voté au budget primitif.

Le montant des dépenses et recettes 2013 de cet exercice sont légères faussées par la vente 2 logements (3 et 8 bis rue Principale) en raison de la sortie de l'actif de ces biens qui imposent l'intervention des opérations d'ordre sur les deux sections.

DEPENSES

chapitres budgétaires		montant	pourcentage	observations
011	charges à caractère général	197 318,97 €	27,48%	coût semaine poney : 2 477 € transport compris
				ATESAT disparaît au 31 décembre 2013
				formation des agents technique pour le document unique
012	charges de personnel	337 782,76 €	47,06%	contrat forfait d'heures chez Entr'aides services
014	atténuation de charges	2 982,50 €	0,42%	
042	transfert entre sections	133 601,61 €	18,62%	Vente des immeubles
65	autres charges de gestion	41 200,01 €	5,74%	
66	charges financières	3 903,00 €	0,54%	le dernier prêt sera remboursé en 2019
67	charges exceptionnelles	1 027,98 €	0,14%	Penser à donner délégation au directeur de l'école pour l'achat des dictionnaires : départ en 6ème
TOTAL		717 816,83 €	100,00%	

Situation emprunt de la commune

En 2014, l'annuité de la commune s'élevait à 31 862.66 €, soit 36.20 € par habitant, contre 91 € pour les communes de la même strate.

Le capital restant dû au 31 décembre 2014 est de 85 000 €, soit 96.60 € par habitant contre 659 € pour les communes de la même strate.

Le conseil municipal laisse une situation tout à fait exceptionnelle au niveau de l'emprunt.

RECETTES

013	attenuation de charges	20 305,73 €	2,52%	remboursement arrêts maladie et contrat avenir
042	transfert entre sections	4 811,30 €	0,60%	
70	produits des services	76 738,39 €	9,55%	en augmentation service alsh et cantine
73	impôts et taxes	272 408,78 €	33,89%	En légère augmentation en raison du FPIC
74	dotations subventions	273 105,27 €	33,98%	En légère baisse, diminution des dotations d'Etat
75	autres produits de gestion	27 985,09 €	3,48%	Locations logements et salles
77	produits exceptionnels	128 434,00 €	15,98%	vente des 2 logements
TOTAL		803 788,56 €	100,00%	

INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES

investissement		COMMUNE
dépenses	286 145,08 €	solde
recettes	295 544,61 €	
excédent de clôture	9 399,53 €	
Excédent antérieur	20 895,39 €	
Résultat cumulé	30 294,92 €	
reste à réaliser		
dépenses	121 830,00 €	
recettes	56 087,00 €	
déficit	-65 743,00 €	
besoin de financement	-35 448,08 €	
prélèvement proposé	85 000,00 €	
solde	49 551,92 €	63 432,16 €

DEPENSES RECETTES

2013			2013		
DEPENSES			RECETTES		
désignation	BP	CA	CA	BP	désignation
déficit				20 895,39	excédent
capital	29 000 €	28 122,65 €	150 000,00 €	200 000	Prélèvement 2012 et 2013
amortissement	1 800 €	1 720,10 €	2 210,41 €	2 300	amortissement
travaux régie	10 000 €		11 943,00 €	11 800	Fctva 77 139€ *15,482%
caution	1 000 €	330,00 €		917,61	caution
024-192 vente sur immobilier		3 091,20 €	53 162,83 €		024-192 vente d'immeubles
			78 228,37 €	127 000	vente sur immobilier
TOTAL	41 800 €	33 263,95 €	295 544,61 €	362 913 €	

MATERIEL report					
APC ordinateurs, jeux école		1 639,72 €			
étagères mairie		2 067,56 €			
	6 000 €	3 707,28 €		- €	- €
VOIRIE report					
taille haie		485,00 €			
tondeuse		4 186,00 €			
fossé RD 595 foucaudiere	5 000 €	4 280,01 €			
écluse RD 595 bezier	16 233,31	16 759,94 €		5 287,00 €	DETR report
espace Malavoine voirie	10 000 €	4 867,53 €			
voirie Sancé	231,67	231,67 €			
rue du Berger	25 468,00	24 767,97 €			
rue des Sablons	79 913 €	72 917,79 €			
chemin de la Croix empierrement	19 596,58	20 591,65 €			
chemin de la Croix éclairage	10 500 €	12 623,18 €			
	173 200 €	161 710,74 €		- €	5 287 €
Bâtiments commu.				60 800	subvention
mille club (isolation, rideaux...)	55 000 €	666,18 €			
Batiments divers	85 000 €				
ecoles rideaux et stores		7 004,97 €			
	140 000 €	7 671,15 €		- €	60 800 €
terrain football				11 000	FAFA
club house	90 000 €	77 878,36		14 000	conseil général
	90 000 €	77 878,36 €		- €	25 000 €
bédennerie					
hangar	3 000,00	1 913,60 €			
	3 000 €	1 913,60 €			
TOTAL	454 000 €	286 145,08 €		295 544,61 €	454 000 €
population 881				9 399,53 €	EXCEDENT

Des restes à réaliser importants et des recettes réelles beaucoup plus importantes

dépenses réelles		recettes prévues		recettes réelles
Achat enceinte Bry	300 €			
panneaux 30 et 20	3 594 €			
portail cimetièrre	1 016 €	detr écluse	5 287 €	5 287 €
mille club	104 800 €	leader	6 000 €	20 000 €
		région	7 800 €	15 806 €
		detr	12 000 €	16 370 €
club house	12 120 €	département	14 000 €	22 372 €
		Fafa	11 000 €	20 000 €
	121 830 €		56 087 €	99 835 €
				43 748 €
TOTAL EXCEDENT POUR 2014		63 432,16 €	43 748 €	107 180,16 €

Bilan financier de la construction du club house et de la rénovation du mille club

DEPENSES	CLUB HOUSE	86 676.19 €		MILLE CLUB	104 808 €	
RECETTES	Ligue	20 000.00 €	22.3%	LEADER +	20 000 €	19.08 %
	Département	22 372.00 €	24.95%	Région	15 806 €	15.08 %
	FCTVA	13 883.67 €	15.48%	DETR	16 370 €	15.62 %
	Autofinancement	33 420.52 €	37.27%	FCTVA	16 226 €	15.48 %
				Autofinancement	36 406 €	34.73 %

Conclusion

Sur les **123 000 €** de la vente des deux bâtiments, le conseil transmet **107 180 €** d'excédent soit **87.14 %** pour la prochaine mandature !

Les deux gros projets bâtiments (club house et mille club) sont entièrement payés par cette mandature (restes à réaliser).

La charge financière devient dérisoire. En 2015, il n'y aura plus qu'un seul emprunt et en 2019 la dette sera nulle.

Ce conseil peut être fier de cette mandature en termes d'investissements et de maîtrise budgétaire.

COMPTE ADMINISTRATIF assainissement :

fonctionnement		investissement		ASSAINISSEMENT	
dépenses	19 397,87 €	dépenses	14 340,99 €	solde	-65 291,65 €
recettes	32 139,64 €	recettes	11 859,52 €		
excédent de clôture	12 741,77 €	déficit de clôture	-2 481,47 €		
excédent antérieur	0,00	déficit antérieur	-75 551,95 €		
Résultat cumulé	12 741,77 €	Résultat cumulé	-78 033,42 €		
		reste à réaliser	0,00		
		besoin de financement	0,00		
prélèvement proposé	12 741,77 €	prélèvement proposé	12 741,77 €		-65 291,65 €

Ce budget est toujours en déficit, mais il se résorbera au fil des ans sans emprunt. Si le prélèvement se maintient à 12 000 € dans 6 ans le déficit sera effacé.

COMPTE ADMINISTRATIF La Bédennerie :

fonctionnement		investissement		BEDENNERIE	
dépenses	177 322,93 €	dépenses	89 490,85 €	solde	120 828,37 €
recettes	120 573,37 €	recettes	87 832,85 €		
déficit de clôture	-56 749,56 €	déficit de clôture	-1 658,77 €		
excédent antérieur	210 049,42 €	déficit antérieur	-30 812,72 €		
Résultat cumulé	153 299,86 €	Résultat cumulé	-32 471,49 €		
prélèvement proposé		prélèvement proposé			120 828,37 €

Le compte administratif laisse un excédent de 120 828.37 € permettra d'acheter la réserve foncière et payer le cabinet d'étude pour viabiliser une nouvelle tranche.

Une ligne de trésorerie pourra être ouverte pour payer les travaux de viabilisation, et elle sera remboursée au fur et à mesure des ventes de parcelles.

PREPARATION BUDGET INVESTISSEMENT 2014

Le maire présente l'ébauche du budget primitif 2014

budget fonctionnement

Vote des taux impositions

Le maire propose de maintenir les taux d'imposition comme ceux de 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix

VOTE les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 18.34 %
- Taxe foncier bâti : 24.35 %
- Taxe foncier non bâti : 39.41 %

Subventions 2014

Le maire propose d'attribuer une subvention à :

- UDAF de la Mayenne dans le cadre d'une intervention au sein de l'école maternelle « lire et faire lire ». Décision à l'unanimité.
- Association LM Petits Pas car il s'agit de 2 jeunes enfants : Marius de Longuefuye (suite à un arrêt cardiaque), Luca de Gennes Sur Glaize (suite à un accident de la circulation où son papa y est décédé). Décision par 11 voix favorables contre une.

Le maire propose de supprimer la subvention à l'ARCEM, conformément à la décision du conseil de maintenir une subvention le temps du mandat. Le mandat s'achève, décision à l'unanimité.

Le maire rappelle que la commune a recruté un jeune homme en contrat avenir pour la mise en place des rythmes scolaires et pour aider administrativement le club de la jeune garde et l'école de football dans la pratique du football. Par conséquent la subvention est suspendue le temps de ce contrat, soit 3 ans. Par contre, la commune a un engagement à la formation de ce jeune homme, et il est inscrit à une formation professionnelle comme candidat au Brevet de Moniteur de Football à la Ligue du Maine. Vu le caractère urgent, le club de la Jeune Garde a réglé cette formation par chèque d'un montant de 1 385 €. Le maire propose de rembourser le club.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité

VOTE le montant des subventions :

ABBÉ PIERRE POUR LE LOGEMENT	15 €
ADEC Asso Développement Économique	1 220 €
ADMR DE BIERNÉ	1 311 €
AFN	200 €
Ass cyclotouriste Chatelain	90 €
ASSOCIATION DE L'ÉCOLE	845 €
BASKET ASSOCIATION DE COMMUNES	400 €
CAUE	70 €
CENTRE RÉGIONAL LUTTE CONTRE LE CANCER	15 €
COMICE AGRICOLE DE BIERNÉ	30 €
CONJOINTS SURVIVANTS	15 €
COUDRAY PÉTANQUE	310 €
CROIX D'OR	15 €
DONNEUR DE SANG	15 €
FNATH ACCIDENTS DU TRAVAIL	15 €
FORAGES MALI	15 €
GROUPEMENT DE DÉFENSE contre ennemis des cultures	150 €
JEUNE GARDE	1 385 €
LACIM AMIS D'UN COIN DU MONDE	15 €
LEPRE FONDATION Raoul FOLLEREAU	15 €

MÉDECINS SANS FRONTIERES	15 €
MUCOVICIDOSE AFLM	15 €
PEP PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT	15 €
PRÉVENTION ROUTIERE	15 €
Solidarité Paysans 53	45 €
SPA STÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	15 €
UAC Union des Associations de COUDRAY	1 100 €
Veloce Club de Château-Gontier course 1er Mai	350 €
LM petits pas	50 €
UDAF de la Mayenne	80 €

Zone artisanale : vente des parcelles cadastrées B 803 et B 841

Vu la délibération en date du 21 octobre 2005, fixant le prix de vente du mètre carré à 3 € 20 hors taxes pour le terrain de la zone artisanale,

Vu l'arrêté municipal du 17 Mars 1988, portant création de la zone artisanale,

Vu les réservations de Monsieur BERGER William, et de Monsieur JAHIER Mickaël

Vu l'article 36 de la 3ème loi de finances rectificative pour 2012, qui modifie les taux de TVA à partir du 1^{er} janvier 2014, à savoir le taux normal passera de 19.6% à 20%,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la vente à Monsieur BERGER William, exerçant l'activité d'achat et revente fer et métaux, matériaux anciens, récupération, de la parcelle cadastrée section B n° 803, d'une superficie de 3 751 m², pour un prix de vente hors taxes de 12 003.20 €

AUTORISE la vente à Monsieur JAHIER Mickaël, exerçant l'activité de négoce du bois, de la parcelle cadastrée section B n° 841, d'une superficie de 1 446 m², pour un prix de vente hors taxes de 4 627.20 €.

LOTISSEMENT DE LA BEDENNERIE ACQUISITION D UNE RESERVE FONCIERE

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2013, les services des Domaines informe que « par référence aux prix de vente pratiqués pour des biens similaires situés en zone 1AUh – 1NAh, la valeur vénale des biens hors taxes est de l'ordre de 2 € le m², avec application éventuelle d'une marge de négociation de l'ordre de 10% ».

Le conseil municipal prend acte de l'estimation vénale des terrains à 2 € le m², avec une marge de négociation de l'ordre de 10%, et laisse les futures négociations à la prochaine municipalité.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 – périmètre de circulation apaisée : zone de rencontre et « Zone 30 », travaux rue de Château Gontier (CD22)

Le Maire rappelle que la rue est un espace public où cohabitent vie sociale et circulation. C'est pour cette raison que depuis 2000, le conseil municipal a mis en place des aménagements pour modérer la vitesse en agglomération.

Le décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 redéfinie les aires piétonnes et les zones 30, crée les zones de rencontre et généralise le double-sens cyclable, au travers d'une démarche connue sous le terme "Code de la rue".

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions repose sur une réflexion préalable, sur l'ensemble de l'agglomération, en vue d'évaluer l'importance de la vie locale par rapport à la fonction circulation routière afin d'établir le schéma directeur de circulation apaisée (périmètre des différentes zones de circulation) et de déterminer leurs aménagements correspondants. C'est pourquoi, par délibération du 10 février 2012, les élus ont voté le schéma directeur routier de circulation apaisée sur l'agglomération de COUDRAY.

Le Maire rappelle que le conseil a commencé l'aménagement d'une zone apaisée sur la rue de Chatelain :

- en 2011, le conseil a décidé la construction d'un plateau surélevé sur le CD 595 à l'entrée de l'agglomération,
- en 2013, le conseil a réalisé une écluse avec aménagement d'une zone 30 Km/h sur le CD 595 de la place de l'église au croisement des rues de la Goulandière et du Béron.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

DECIDE de la mise en sécurité du carrefour de la rue de Château Gontier avec la sortie du lotissement de l'Etoile :

- La construction d'un plateau surélevé sur la rue de Château Gontier CD 22
- De porter la largeur de la voie d'entrée du lotissement à 5 mètres
- La création de places de stationnement sur la rue de Château Gontier, côté pair, en direction de l'agglomération
- L'aménagement d'une zone 30 km/h, avec priorité à droite comprenant le plateau surélevé sur le CD22 jusqu'au carrefour de la rue de Daon-Argenton et Chatelain, la rue du Bac de Ménil, Chemin de l'Etang et de Formusson et toutes les rues du lotissement de l'Etoile

PRESENTE une estimation d'un montant global de 56 000 € ht.

FINANCERA l'opération par la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux et l'amende de police pour un montant global de 30 150 €

PLAN LOCAL D'URBANISME : PLU

Le Maire rappelle qu'il sera obligatoire de s'engager dans une réflexion sur le PLU en 2015, et qu'il conseille d'or et déjà de solliciter une étude auprès des cabinets d'études.

Il propose une réunion le mardi 11 février à 17H45 en mairie avec Patrick Viot pour conseiller les élus sur le calendrier à tenir et les nouvelles modalités de l'Etat.

Questions diverses :

Mme PESLIER demande si le prix du repas sur le temps scolaire est le même que sur le temps de l'animation, car elle a constaté un prix différent sur sa facture cantine et sur la plaquette pour les vacances de février.

Mme PESLIER demande également s'il ne pourrait pas être envisagé des lits supplémentaires pour la sieste des enfants de la maternelle.

Mme LORET demande s'il est toujours prévu de fermer l'espace vert pour sécuriser les enfants par un portail.